

Des licenciements et des pressions contre la CGT !

Alors que les missions locales sont sous les projecteurs de l'actualité dans le cadre des dernières mesures annoncées par le Gouvernement, depuis quelques semaines, plusieurs salariés des missions locales Hauts-de-France, syndiqués CGT, sont victimes de discrimination syndicale. Ludovic, Virginie, Houleye, Kathleen sont licenciés ! et Vincent attend sa lettre de licenciement !

Les représentants CGT en missions locales sont sous pression depuis des années, la région Hauts-de-France n'est pas la seule région dans laquelle nos camarades sont attaqués !

Le droit syndical est constitutionnel !

Préambule de la Constitution

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

La Convention Collective des missions Locales

Art. II- 1

« Il est interdit à l'employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en matière notamment de recrutement, de conduite et de répartition du travail, de formation professionnelle, d'avancement, de rémunération et d'octroi d'avantages sociaux, de mesures de discipline et de rupture du contrat de travail. Les salariés s'engagent à respecter la liberté d'opinion et la liberté syndicale des autres salariés. »

40 ans d'accompagnement des jeunes en Missions Locales ? Quels enseignements et quel bilan ?

- Comment concevoir un service public de l'accompagnement des jeunes, sans liberté syndicale pour les salariés ?
- Comment concevoir un service public de l'accompagnement des jeunes entaché de répression syndicale ?
- Est-ce que l'accompagnement des jeunes doit souffrir de discrimination syndicale ?!